

EXERCICE 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Délibération n°D-CA/2016-042

Le conseil d'administration s'est réuni le 28 juin 2016 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 17 juin 2016.

- VU le Code de l'éducation ;
- VU les statuts de l'Université ;
- VU la délibération du Conseil d'administration en sa séance du 27 juin 2006 ;
- VU l'avis du Comité technique en date du 13 juin 2016 ;

Point de l'ordre du jour : 1ère Partie : P5 - Charte européenne du chercheur, code de conduite pour le recrutement des chercheurs

Exposé de la décision :

Historique :

L'Université Paris Descartes, lors de sa séance du Conseil d'administration du 27 juin 2006, a approuvé la charte européenne du chercheur telle qu'adoptée en mars 2005 par la Commission européenne.

Ce document a été approuvé préalablement en Comité technique de l'Université du 13 juin 2016.

Problématique :

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver à nouveau formellement la charte européenne du chercheur, afin de lier cette décision avec le dépôt du dossier de labellisation HRS4R de l'Université.

Proposition de décision soumise au Conseil :

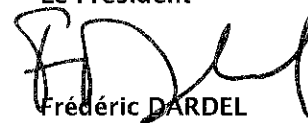
Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver la charte européenne du chercheur, code de conduite pour le recrutement des chercheurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.

<p>Nombre de membres constituant le Conseil : 35 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 32 Abstentions : 0 Votes exprimés : Contre : 0 Pour : 32</p>

Fait à Paris, le 29 juin 2016

Le Président


Frédéric DARDEL

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Relevé de décisions publié sur le site internet de l'Université le : 05 JUIL. 2016
Transmis au Recteur le : 05 JUIL. 2016